Le réseau de transport d'électricité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT
DES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

Attention : les actions décrites dans le présent modèle permettent d'orienter les leviers d'action à mettre en place. Il revient au signataire d'adapter la charte en illustrant par les actions concrètes qu'il souhaite, ou met déjà en œuvre.

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

OBJET

Par la signature de la présente charte, le **SYPEMI**, représenté par **M. Éric LEFIOT** en qualité de Président souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner le **SYPEMI** dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer sa consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

☒ **Diminuer la température de consigne du chauffage**
- En abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés

☒ **Réduire l'utilisation de la climatisation**
- En restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C

☒ **Agir sur l'éclairage des locaux**
- En modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
- En éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus

☒ **Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
- En programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

☐ **Autres (Préciser)**

LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE / FEDERATION PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

La mobilisation de l'entreprise/fédération peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

Le partenaire s'engage, dans la mesure de ses capacités, à développer ces deux volets.

Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

☒ **Planifier ses fortes consommations lors des alertes**
- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

☒ **Diminuer l'éclairage lors des alertes EcoWatt**

- en diminuant et en modulant son intensité
- en éteignant les enseignes lumineuses, les écrans publicitaires et les affichages lumineux superflus

☒ **Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux lors des alertes Ecowatt**

- en baissant la température d'au moins 1° supplémentaire durant ces périodes spécifiques
- en baissant la température à 16°C en fin de journée, et en avançant l'horaire de cette baisse à 18h pour les locaux vides le soir
- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence

☐ **Autres**

_____

Agir auprès des salariés / collaborateurs

☒ **Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**

- en s'inscrivant sur le site web www.monecowatt.fr
- en communiquant et en valorisant en interne le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

☒ **Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes sur le lieu de travail en les invitant à :**

- éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte

☐ **Autres (Préciser)**

_____

Agir auprès de mon écosystème

☒ **En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques** : professionnels (entreprises, commerces…), associations, grand public…

☒ **En relayant les signaux d'alerte auprès de la population / votre écosystème** via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

☐ **En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes.** Par exemple en utilisant vos écrans d'information consultés par le public pour relayer une alerte rouge

☐ **Autres (Préciser)**

_____

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE RTE AU SEIN DE L'ENTREPRISE PARTENAIRE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : LEROY
Prénom : Christophe
Fonction : Secrétaire Général SYPEMI
Téléphone : 06 81 05 35 23
Adresse électronique : cleroy@fedene.fr
Adresse postale : 28 rue de la Pépinière 75008 Paris

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension.
Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.
L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

☒ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous que le logo de votre collectivité soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

☒ Oui ☐ Non

Fait à Paris le 15/12/2022 Signature

Tampon du partenaire